



# TERMES DE RÉFÉRENCE

Intégration de l'égalité de genre et des principes éthiques dans la régulation publique de l'intelligence artificielle dans l'écosystème numérique marocain  
Recrutement d'un(e) consultant(e)

## 1. Contexte stratégique

L'intelligence artificielle constitue aujourd'hui une transformation structurelle majeure qui dépasse le seul cadre technologique. Elle reconfigure en profondeur les économies, les administrations publiques, les relations sociales, ainsi que les dynamiques d'accès aux droits et de production des inégalités. À ce titre, l'IA doit être appréhendée comme un enjeu stratégique de gouvernance, porteur à la fois d'opportunités et de risques. À l'échelle internationale, les débats sur la gouvernance de l'IA ont mis en évidence des défis majeurs liés aux biais algorithmiques, à la gouvernance des données, à la transparence des systèmes automatisés et à la protection des droits fondamentaux. Ces débats convergent vers la nécessité de promouvoir des approches de régulation centrées sur l'humain, intégrant les principes d'équité, de justice sociale et de non-discrimination. Au Maroc, le développement de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une dynamique institutionnelle marquée par une volonté affirmée d'accélérer la transformation numérique et de renforcer la souveraineté technologique du pays. Cette dynamique se traduit notamment par le déploiement de la stratégie « Maroc Digital 2030 », qui positionne l'intelligence artificielle comme un levier transversal de modernisation de l'économie, d'amélioration des services publics et de développement des compétences numériques à grande échelle.

Elle se matérialise également par le lancement de la stratégie nationale IA Horizon 2030, qui vise à faire du Maroc un pôle régional de référence en intelligence artificielle et en data science, notamment à travers le développement des talents, le renforcement de la recherche et le soutien aux startups innovantes. Dans cette perspective, plusieurs initiatives structurantes ont été engagées, notamment :

- la création d'un réseau national d'instituts dédiés à l'intelligence artificielle (réseau Al-Jazari),
- la tenue des assises nationales de l'IA et la signature de partenariats multisectoriels,
- ainsi que le développement de hubs d'innovation et de recherche, tels que le centre AI Movement.

Par ailleurs, le Maroc a engagé des partenariats stratégiques avec des acteurs internationaux de premier plan, notamment avec la société française Mistral AI, visant à :

- développer des compétences locales en intelligence artificielle,
- co-concevoir des solutions adaptées aux contextes linguistiques et socio-économiques marocains,
- et intégrer des technologies avancées dans les services publics et les écosystèmes économiques.

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté plus large de structurer un écosystème national de l'IA, articulant vision stratégique, capital humain, infrastructures technologiques et partenariats internationaux.

Cependant, l'intégration de l'égalité de genre dans ces dynamiques reste encore limitée. Les politiques publiques relatives à l'IA prennent encore insuffisamment en compte les impacts différenciés des technologies selon le genre, les risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes et les filles, ainsi que leur participation aux espaces de gouvernance technologique.

Les systèmes d'intelligence artificielle peuvent, lorsqu'ils reposent sur des données biaisées ou s'inscrivent dans des contextes inégalitaires, reproduire voire amplifier les discriminations existantes. Par ailleurs, l'essor des technologies numériques s'accompagne de nouvelles formes de violences facilitées par la technologie (cyberharcèlement, diffusion non consentie de contenus intimes, deepfakes ou surveillance numérique) qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier les plus vulnérables.

Ces risques sont renforcés par des inégalités persistantes d'accès aux technologies, aux compétences numériques et aux mécanismes de protection. Dans ce contexte, l'IA peut contribuer à la création d'un écosystème à plusieurs vitesses, où certaines populations bénéficient des opportunités offertes tandis que d'autres restent marginalisées ou invisibilisées dans les systèmes de données et de décision.

Par ailleurs, la gouvernance de l'IA repose sur la disponibilité de données fiables et représentatives. Or, les données générées et territorialisées demeurent insuffisantes, limitant la capacité à identifier les biais, à orienter les politiques publiques et à mettre en place des mécanismes de régulation efficaces.

Malgré ces défis, l'intelligence artificielle offre également des opportunités importantes pour améliorer la connaissance des phénomènes sociaux, renforcer la coordination entre acteurs et soutenir des politiques publiques plus ciblées. Les initiatives portées par la société civile, notamment en matière de production de données territoriales sur les violences basées sur le genre, illustrent le potentiel d'une appropriation de l'IA dans une perspective de transformation sociale.

Dans ce contexte, l'intégration d'une approche sensible au genre et fondée sur les droits humains dans la gouvernance de l'intelligence artificielle constitue un enjeu stratégique central. Elle implique de renforcer les mécanismes de transparence et de redevabilité, de garantir la protection effective des droits fondamentaux, et de favoriser la participation des femmes et des organisations féministes aux processus de décision.

C'est dans cette perspective que l'Association Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes (IPDF) souhaite contribuer au débat national, en apportant une analyse ancrée dans les réalités territoriales et les expériences de terrain, afin de soutenir l'élaboration d'un cadre de régulation de l'IA éthique, inclusif et sensible au genre.

## **2. Objectif général de la mission**

Élaborer un cadre d'analyse et un ensemble de recommandations visant à appuyer IPDF dans sa démarche de plaidoyer pour l'intégration structurelle de l'égalité de genre et des principes éthiques dans les politiques publiques encadrant le développement et l'usage de l'intelligence artificielle au Maroc.

## **3. Objectifs spécifiques**

La mission devra permettre :

1. D'analyser l'environnement stratégique, institutionnel et réglementaire relatif à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique au Maroc.
2. D'identifier les principaux enjeux de gouvernance et de régulation publique liés au développement et à l'usage des technologies d'intelligence artificielle.
3. D'examiner les implications de ces technologies en matière d'égalité de genre, de protection des droits fondamentaux et de justice sociale.
4. D'identifier les lacunes existantes dans les dispositifs institutionnels et réglementaires susceptibles d'encadrer l'usage de l'intelligence artificielle.
5. De proposer des options de politiques publiques et de régulation permettant de promouvoir une gouvernance éthique, inclusive et sensible au genre de l'intelligence artificielle au Maroc.
6. De contribuer à l'élaboration d'un mémorandum de plaidoyer destiné aux institutions publiques impliquées dans l'élaboration de la stratégie nationale d'intelligence artificielle.

## 4. Approche méthodologique

La mission devra adopter une approche interdisciplinaire permettant d'analyser les enjeux de gouvernance et de régulation de l'intelligence artificielle au Maroc, sous l'angle des politiques publiques, de la gouvernance numérique, des droits humains et de l'égalité de genre.

Cette analyse permettra d'identifier les principaux cadres stratégiques, juridiques et institutionnels susceptibles d'encadrer le développement et l'usage de l'intelligence artificielle dans le contexte marocain

L'étude devra combiner une analyse des cadres stratégiques et institutionnels existants avec une réflexion prospective sur les enjeux de régulation et les impacts sociaux, économiques et démocratiques du développement de l'intelligence artificielle.

### 4.1 Orientations méthodologiques indicatives

À titre indicatif, la mission pourra mobiliser différentes méthodes de recherche, notamment :

- Une analyse documentaire des stratégies nationales, cadres juridiques et documents institutionnels pertinents relatifs à la transformation numérique et à l'intelligence artificielle au Maroc.
- Des entretiens qualitatifs avec des spécialistes de l'intelligence artificielle, des expert(e)s en gouvernance numérique et régulation technologique, ainsi que des acteurs institutionnels concernés.
- Des consultations avec des organisations de la société civile, en particulier celles engagées sur les questions de droits humains, d'égalité de genre et de transformation numérique.
- Une analyse des impacts générés du développement et de l'usage des technologies numériques et des systèmes d'intelligence artificielle incluant notamment les risques de discriminations algorithmiques, les effets sur l'emploi et l'autonomisation économique, ainsi que les violences facilitées par la technologie.

### 4.2 Proposition méthodologique du/de la consultant(e)

Le/la consultant(e) devra proposer dans son offre une méthodologie détaillée, incluant notamment :

- les méthodes de collecte et d'analyse des données ;
- les outils analytiques mobilisés ;

- les modalités de consultation des parties prenantes ;
- l'articulation entre les différentes phases de la mission ;
- le calendrier de réalisation de l'étude.

La pertinence et la cohérence de la méthodologie proposée constitueront un critère important dans l'évaluation des offres.

#### 4.3 Axes prioritaires d'analyse

Afin de structurer l'analyse et de contribuer à l'élaboration du mémorandum de plaidoyer, la mission devra explorer plusieurs axes d'analyse relatifs à la gouvernance et à la régulation de l'intelligence artificielle dans le contexte marocain.

Les propositions méthodologiques devront préciser deux à trois axes prioritaires parmi les thématiques suivantes :

1. Gouvernance nationale de l'intelligence artificielle et orientations stratégiques des politiques publiques.
2. Mécanismes économiques de régulation et modèles d'encadrement du développement des technologies d'IA.
3. Gouvernance des données et production de données générées, incluant les enjeux liés aux biais algorithmiques.
4. Impacts de l'IA sur l'emploi et l'autonomisation économique, notamment pour les femmes et les jeunes.
5. Violences facilitées par la technologie et par les systèmes algorithmiques dans les espaces numériques.
6. Inégalités territoriales et inclusion numérique, notamment en matière d'accès aux technologies et aux infrastructures numériques.
7. Architecture institutionnelle et mécanismes de redevabilité, incluant les dispositifs de régulation, de contrôle et de protection des droits fondamentaux.

Les candidat(e)s devront indiquer les axes qu'ils/elles proposent de développer prioritairement, ainsi que les raisons justifiant ce choix au regard des enjeux du contexte marocain.

## 5. Livrables attendus

1. Un rapport analytique stratégique (20-30 pages) présentant l'analyse des enjeux de gouvernance et de régulation de l'intelligence artificielle dans le contexte marocain sous l'angle des droits humains, de l'éthique technologique et de l'égalité de genre.
2. Une note stratégique destinée aux décideurs publics (8-10 pages) synthétisant les principaux enjeux et proposant des orientations de politiques publiques.
3. Un mémorandum de plaidoyer argumentatif formulant des recommandations prioritaires à destination des institutions publiques et des acteurs impliqués dans la stratégie nationale de l'IA.
4. L'animation d'un ou plusieurs ateliers participatifs avec des organisations de la société civile, visant à :
  - discuter des premiers résultats de l'analyse,
  - recueillir les contributions et recommandations des organisations partenaires,

- contribuer à la co-construction du mémorandum de plaidoyer.
- 5. Une présentation des résultats lors de la conférence stratégique organisée par IPDF, incluant les principales conclusions de l'étude et les recommandations issues du processus participatif.
- 6. Animation d' une journée d'études en interne (ou formation, selon le sujet) liée au diagnostic que fera le consultant (exemple : comparaison internationale)

## 6. Profil recherché

- Formation avancée en économie, droit, politiques publiques, gouvernance numérique ou régulation technologique
- Expertise démontrée dans l'analyse des politiques publiques ou de la régulation du numérique
- Une connaissance des débats internationaux sur la gouvernance de l'intelligence artificielle constitue un atout
- Bonne connaissance des enjeux éthiques liés aux technologies numériques
- Capacité à intégrer une approche genre dans l'analyse des politiques publiques
- Expérience en production de recommandations stratégiques.
- une expérience auprès de gouvernements, ou centres de recherche constitue un atout

## 8. Durée estimée

6 à 8 semaines.

## 9. Supervision

La mission sera supervisée par IPDF.

Le/la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'association.

## 10. Modalités de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :

### Documents à fournir

- Une offre technique, incluant :
  - la compréhension de la mission et des enjeux ;
  - la méthodologie proposée ;
  - les axes d'analyse prioritaires proposés et leur justification ;
  - un calendrier indicatif de réalisation.
- Une offre financière, détaillant le coût total de la mission (en dirhams TTC), incluant l'ensemble des honoraires et frais éventuels.

- Un curriculum vitae détaillé, mettant en évidence les expériences pertinentes en lien avec la mission.
- Des références de travaux antérieurs (rapports, publications, études ou notes stratégiques).

**Modalités d'envoi**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par email à l'adresse suivante :

[contact@associationipdf.org](mailto:contact@associationipdf.org)

[amine.baha@associationipdf.org](mailto:amine.baha@associationipdf.org)

Objet du mail : Candidature – Consultant(e) IA & Genre – IPDF

**Date limite de soumission**

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 10 Avril 2026.

Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en compte.